



Verbalisations consécutives rapprochées pour un même excès de vit

Par **BOUCHOT**, le **19/01/2012** à **18:39**

Bonjour,

J'ai été verbalisée le 15.08.11 deux fois sur le même axe pour deux excès de vitesse à 4 minutes d'intervalle (16 h 25 et 16 h 29) respectivement de 118 km/h sur 4 voies à Quinssaine 03380 (vitesse retenue 112 km/h au lieu de 110), et 98 km/h en fin de 4 voies à Nouhan 23170 (vitesse retenue 93 au lieu de 90). L'intervalle entre ces deux lieux est d'environ 6 ou 7 km.

J'ai donc payé en temps voulu deux amendes consécutives de 45 € et vient de recevoir deux fois des avis de retrait de 1 point sur mon permis.

1 - Est-il légal de verbaliser 2 fois un même conducteur pour 2 infractions si rapprochées et similaires ?

2 - Si non, merci de m'indiquer la procédure à suivre.

En vous remerciant de votre réponse...

Sandrine.

Par **Tisuisse**, le **19/01/2012** à **18:56**

Bonjour,

La réponse à la question 1 est OUI, c'est légal.

Pas de réponse à apporter à la question 2 puisque cette question devient sans objet.